

Initiatives ministérielles

Bien que l'abolition graduelle du tarif du Nid-de-Corbeau brise cet équilibre, on ne parle pas de compensation pour les producteurs de l'Est. On ne parle pas de compensation pour les producteurs agricoles du Québec, en particulier. Pourtant, la brisure dans cet équilibre compétitif représentera des pertes évaluées entre 24 et 40 millions par année, des pertes que les producteurs agricoles du Québec devront essayer eux-mêmes. Le gouvernement fédéral qui a toujours deux poids, deux mesures lorsqu'il est question des producteurs agricoles de l'Ouest et des producteurs agricoles du Québec, ne verse aucune compensation aux producteurs du Québec.

On vient de terminer des négociations entre le gouvernement fédéral et les producteurs du Québec. La semaine dernière, on me disait que le gouvernement fédéral avait offert des «peanuts», des cacahuètes, une petite compensation qui pourrait peut-être être versée à un certain moment si les producteurs du Québec restent tranquilles et ne dénoncent pas cette iniquité du système.

Deux poids, deux mesures aussi parce qu'en abolissant le tarif du Nid-de-Corbeau, on a fait en sorte que le prix local du grain dans l'Ouest diminue, pas le prix international, mais le prix local. On donne une impulsion à la production animale.

• (1625)

Déjà, dans l'Ouest, avec la diminution du tarif préférentiel, avec son abolition prévue pour 2001, on fait en sorte qu'on donne un avantage compétitif considérable aux producteurs de boeuf en particulier et aux producteurs de porc de l'Ouest, au détriment des producteurs du Québec. En plus de cela, comme je le mentionnais, on leur donne 2,2 milliards de fonds fédéraux, dont une partie, au taux de 23,8 p. 100, provient des taxes et des impôts du Québec.

Donc, on donne des subventions fédérales aux producteurs de l'Ouest, des subventions qui sont en partie payées à partir des taxes et des impôts des Québécoises et des Québécois pour que les producteurs de porc et les producteurs de boeuf de l'Ouest viennent concurrencer les producteurs du Québec sur leur propre marché.

Si c'est cela le fédéralisme équitable, on se demande ce qu'il est lorsqu'il est inéquitable. Si c'est cela aussi le fédéralisme flexible que de considérer uniquement la brisure d'un équilibre dans l'Ouest et ne pas considérer l'autre partie du pays qui est affectée par une décision comme celle qu'on prend en abolissant la LTGO, avec une compensation en plus pour les producteurs de l'Ouest, on a un sérieux problème.

Nous aurions souhaité, et c'est le sens de nos amendements, premièrement qu'on abolisse le tarif du Nid-de-Corbeau, le tarif préférentiel du Nid-de-Corbeau, qu'on l'abolisse tout de suite, pas échelonné sur les six prochaines années, tout de suite. Cela fait depuis 1978 qu'on a ce débat au Canada. J'étais du premier débat, du deuxième ou du troisième à des positions différentes, mais on a toujours eu cette position au Québec, de dire que si on doit abolir le tarif préférentiel du Nid-de-Corbeau qui n'a pas son pareil dans l'Est, qu'on l'abolisse, point. Qu'on soumette les producteurs, et là je rejoins les réformistes à certains égards lorsqu'ils parlent d'autres parties du territoire et non pas de celui

qu'ils desservent, qu'on les entre tout de suite dans la concurrence ces gens-là.

Pourquoi en arriver à réduire graduellement la subvention du Nid-de-Corbeau, pourquoi en arriver graduellement à remonter les tarifs pour le transport ferroviaire, alors que partout dans l'Ouest, selon les réformistes, on dit que c'est le libre marché qui doit avoir cours, que c'est l'efficacité qui doit avoir la primauté et qu'on doit éliminer les subventions?

Il y a un double discours de l'autre côté. Quand cela fait leur affaire, ils sont anti-subventions, quand cela ne fait pas leur affaire parce que les pressions sont trop fortes dans leurs comtés, on reste silencieux. Regardez-les. Ils n'ont pas proposé d'amendement pour abolir la compensation de 2,2 milliards auprès des producteurs céréaliers de l'Ouest.

Nous de l'opposition officielle aurions aimé qu'on abolisse cette structure tarifaire tout de suite, immédiatement, qu'on laisse tomber la compensation, parce que partout ailleurs, on demande aux Québécois, aux Québécoises, aux Canadiens et Canadiennes de se serrer la ceinture et on ne les compense pas. Il n'y a pas de transition.

Quand le ministre des Finances a décidé d'enlever 2,5 milliards du fonds d'assurance-chômage, il l'a enlevé d'une *shot*, d'un coup. Il n'a pas parlé de transition, il n'a pas parlé non plus de transition auprès des familles les plus pauvres, les plus démunies auxquelles on a enlevé la seule possibilité qu'ils avaient de s'en sortir à l'heure actuelle par l'entremise de logements sociaux par exemple. Il n'a pas parlé de transition, le ministre des Finances. Il n'a pas parlé d'échelonner ces décisions-là sur cinq ou six ans.

Je trouve cela scandaleux que, pour des raisons électoralistes, les libéraux, qui sont très peu présents dans l'Ouest, nous le savons, offrent des cadeaux aux électeurs de l'Ouest et oublient ceux du Québec et de l'est du Canada en général.

Je trouve cela odieux qu'il y ait un double discours, un discours d'extrême-droite de l'autre côté lorsqu'il est question des subventions aux plus démunis pour atténuer, pour mettre un baume sur leur misère, lorsqu'il y a un double discours du côté des réformistes, lorsqu'on adopte une attitude d'extrême-droite face aux plus démunis de notre société, mais très conciliante et quasi socialiste lorsqu'il est question de verser 2,2 milliards de dollars auprès des producteurs de l'Ouest.

C'est le sens de nos amendements: abolissons le Nid-de-Corbeau.

[Traduction]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous examinons maintenant les 12 motions du deuxième groupe. Je vais tout d'abord expliquer les motions gouvernementales et pourquoi nous les proposons, puis commenter, si j'en ai le temps, certaines des motions proposées par les autres partis.

• (1630)

Les deux motions du gouvernement sont les motions nos 12 et 14. Dans la motion n° 12, le ministre des Finances propose que le paragraphe 181.12(2) de la Loi sur les transports nationaux dont il est question à l'article 21 du projet de loi soit modifié de telle